



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC **Règlement numéro 453-24-01**

Règlement de taxation, compensation et de tarification pour 2024

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis-vous est donné que le Règlement no 453-24-01 visant à établir le règlement de taxation, compensation et de tarification pour 2024 a été adopté lors de la 2^e séance extraordinaire du 19 décembre 2023 et est mis en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 20 décembre 2023.

Caroline Champoux
Directrice générale – greffière et trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale – greffière-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 20 décembre 2023.

Caroline Champoux
Directrice générale – greffière-trésorière